

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ET PASSEPORT

Tout demandeur doit se présenter personnellement ; la personne mineure doit être accompagnée du représentant légal (prise d'empreinte digitale à partir de 12 ans).

LES GRANDES ÉTAPES

Effectuer sa pré-demande sur le site : https://ants.gouv.fr Grâce à cette pré-demande, la Mairie récupérera vos informations.



- Prendre rendez-vous:
 - En ligne: https://troov.com/mairie-de-serra-diferro/rendez-vous Par téléphone au 09 67 36 37 75
- Se présenter au rendez-vous avec les pièces justificatives ainsi que votre pré-demande La liste des pièces justificatives est disponible sur notre site internét : www.sarradifarru.corsica À la fin de l'enregistrement de votre demande, la Mairie vous délivrera un récépissé de demande de titre.
- Pour le retrait de votre CNI ou passeport : Vous recevrez un SMS lorsque votre titre d'identité sera disponible en Mairie ; si celui-ci n'est pas retiré dans un délai de 3 mois, il sera détruit automatiquement.

POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ, NOUS VOUS PRIONS D'AVOIR EN VOTRE POSSESSION TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES CAR L'AGENT NE RÉALISERA AUCUNE IMPRESSION DE DOCUMENTS.



LES PIÈCES À FOURNIR:

- 1- JUSTIFICATIFS DE DOMICILE
- ORIGINAL DE MOINS D'UN AN
- ATTESTATION DE L'HÉBERGEUR ATTESTANT QUE LA PERSONNE EST HÉBERGÉE DEPUIS + DE TROIS MOIS + TITRE D'IDENTITÉ (EN COURS DE VALIDITÉ) DE L'HÉBERGEUR + JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEUR
- SI LE DEMANDEUR EST SOUS TUTELLE : JUGEMENT DE TUTELLE + JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU TUTEUR + CNI TUTEUR SAUF SI MAJEUR POSSÈDE DOMICILE PERSONNE
- 2- L'ACTE DE NAISSANCE (MOINS DE TROIS MOIS) SI L'ANCIEN TITRE A PLUS DE 2 ANS
- **3-1 PHOTO**
- 4- ANCIEN TITRE

FISCALITÉ:

PASSEPORT:

Timbre 86€ pour un majeur ou perte + Déclaration de perte Timbre 42€ pour un mineur à partir de 15 ans Timbre 17€ pour mineur jusqu'à 14 ans <u>CARTE D'IDENTITÉ</u>: Timbre 25€ en cas de vol

SI VOTRE DEMANDE CONCERNE UN MINEUR :

- PRÉ-DEMANDE SAISIE SUR INTERNET : VEUILLEZ IMPRIMER LA PRÉ-DEMANDE OU VOUS MUNIR DE SON NUMÉRO APRÈS SA VALIDATION SUR WWW.ANTS-GOUV.FR ET VENIR AVEC LORS DU RENDEZ-VOUS.

<u>VEUILLEZ NOUS PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES</u> DOCUMENTS SUIVANTS :

- L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT DATANT DE MOINS DE 3 MOIS (AVEC FILIATION).
- L'ANCIEN TITRE D'IDÉNTITÉ DE L'ENFANT EN CAS DE RENOUVELLEMENT.
- 1 PHOTO DE MOINS DE 6 MOIS QUI NE FIGURE PAS SUR SON ANCIEN TITRE D'IDENTITÉ (DANS LE CAS CONTRAIRE, LE DOSSIER SERA REJETÉ, VOUS DEVREZ EFFECTUER UNE NOUVELLE DEMANDE ET REPRENDRE UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS). LA PHOTO DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ISO/IEC 197948-5 (SANS LES LUNETTES, TÊTE BIEN DROITE, VISAGE DÉGAGÉ, BOUCHE FERMÉE, OREILLES DÉGAGÉES SANS BOUCLES D'OREILLES, SANS FOND BLANC ...).
- LE LIVRET DE FAMILLE.
- TITRE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL (EN COURS DE VALIDITÉ)
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 1 AN DU OU DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (FACTURE (PAS D'ÉCHÉANCIER, NI DE CONTRAT) D'EAU, D'ÉLECTRICITÉ, DE TÉLÉPHONE, IMPÔTS, ASSURANCE HABITATION (= SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME D'ASSURANCE ...). SI L'ENFANT EST HÉBERGÉ PAR UNE PERSONNE AUTRE QUE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX : REMPLIR UNE ATTESTATION D'HÉBERGEMENT, L'ORIGINAL DU TITRE D'IDENTITÉ DE L'HÉBERGEANT, L'ORIGINAL DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT, AINSI QUE TOUS DOCUMENTS QUI PROUVENT CET HÉBERGEMENT (JUGEMENT...).

CAS PARTICULIERS:

- SI LES PARENTS SONT SÉPARÉS : FOURNIR LE JUGEMENT COMPLET (AVEC LE LIEU DE DOMICILIATION DE L'ENFANT, LE(S) DÉTENTEUR(S) DE L'AUTORITÉ PARENTALE)
- EN CAS DE GARDE ALTERNÉE : FOURNIR LES DEUX ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE AINSI QUE LES TITRES D'IDENTITÉ.
- NOM D'USAGE : SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT PORTE LE NOM DES DEUX PARENTS EN NOM D'USAGE, VEUILLEZ COMPLÉTER L'ANNEXE 1-1 « MODÈLE ACCORD PARENTAL RELATIF AU NOM D'USAGE DE L'ENFANT MINEUR ».
- POUR UN ENFANT SOUS TUTELLE : FOURNIR LE JUGEMENT ACCOMPAGNÉ DE L'ORIGINAL DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU TUTEUR, L'ORIGINAL DU TITRE D'IDENTITÉ DU TUTEUR, LE CACHET DE L'ORGANISME. LA PRÉSENCE DU TUTEUR EST OBLIGATOIRE.
- POUR UN ENFANT VENANT D'OBTENIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE : FOURNIR LE DOCUMENT DE NATURALISATION.